

Département du NORD
Arrondissement de
DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2024**

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date d'affichage : 15 mars 2024

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Le Conseil municipal s'est réuni salle René CASSIN, sous la présidence de Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 17 juin 2024 dont un exemplaire a été diffusé sur le site de la commune.

Madame Catherine WILLEMS secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales procède à l'appel nominal des élus.

Etaient présents :

Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, Maire-adjoints ; M. Franky SALON, M. Maxime ROSKOSCHNY, Mme Virginie VASSEUR, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Mme Domitille DENEUVILLE, M. Christophe LOUVEAU, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Mme Justine DURETETE, conseillère municipale, ayant donné procuration à M. Clément WALBROU
Mme Virginie VASSEUR, conseillère municipale, ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN

Lesquels forment l'unanimité des élus en exercice.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal débute.

Les membres signent la feuille de présence.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024 est adopté à l'unanimité. Les membres procèdent à la signature.

1. CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DE LA REPRESENTATION DU FESTIVAL « LES TRAVERSEES 2024 »

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire;
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Flandre Lys dans le cadre de l'accueil du Festival « Les Traversées » annexée.
- **AUTORISER** Madame le maire à signer tout document relatif à cette délibération.

2. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE-LYS – REMPLACEMENT DE MENUISERIES – SALLES COMMUNALES.

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **SOLLICITER** le fond de concours auprès de la CCFL pour la réalisation des travaux de remplacement de trois menuiseries pour les salles communales Victor DEHAINE, René CASSIN, et le RPE ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

3. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE-LYS – POINTS LUMINEUX– RUE DU MOULIN.

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **SOLLICITER** le fond de concours auprès de la CCFL pour l'ajout de points lumineux rue du moulin afin de garantir la sécurité des usagers ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**4. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
FLANDRE-LYS – FOURNITURE ET POSE DE MATERIELS.**

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **SOLLICITER** le fond de concours auprès de la CCFL pour les dépenses liées à la fourniture et la pose de matériels ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**5. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
FLANDRE-LYS –BUSAGE DE FOSSÉS.**

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **SOLLICITER** le fond de concours auprès de la CCFL pour les dépenses liées au busage de fossés de la commune ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

6. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE-LYS – CURAGE DE FOSSÉS.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **SOLLICITER** le fond de concours auprès de la CCFL pour les dépenses liées au curage de fossés de la commune ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

7. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE-LYS – VOIRIE.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **SOLLICITER** le fond de concours auprès de la CCFL pour les dépenses liées à la voirie ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

8. Révision allégée du P.L.U.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **PRESCRIRE** la révision allégée du PLU ;
- **INSTAURER** une concertation, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes, qui seront également intégrées également dans le cahier des charges ;
- **RESERVER** la possibilité de créer en son sein une commission chargée du suivi de l'étude ;
- **ASSOCIER** les services de l'état conformément aux dispositions de l'article L.132-10 du code de l'urbanisme, ainsi que les collectivités ou organismes selon les articles L.132-7, L.132-9 ;
- **CONSULTER** au cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi au titre de l'article L.132-13, si elles en font la demande ;
- **CHARGER** un cabinet d'urbanisme de réaliser les études pour la révision allégée du PLU ;
- **DEMANDER** conformément à l'article L.132-5 du code de l'urbanisme, que les services de la Direction Départementale des Territoires soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer la conduite d'élaboration de la révision allégée ;
- **SOLLICITER** l'état, conformément aux dispositions de l'article L.132-15 du Code de l'urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à la révision allégée du PLU ;
- **DIRE** que les crédits destinées au financements des dépenses afférentes, seront inscrites au budget de l'exercice considéré ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

9. Résultats de la consultation Z.A.E.R.

Non soumis au vote

Aucune remarque issue de la consultation n'a été déposée dans le registre présent en mairie

10. ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES A1532, A1576, A1577, A1578 et A1579.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **APPROUVE** l'acquisition à l'amiable des parcelles A1532, A1576, A1577, A1578 et A1579 à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative concernant ce bien immobilier,
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

11. ACCORD DEFINITIF POUR LA REALISATION DE TRAVAUX INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Eddy ROLIN, Maire-adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **DONNER** un accord définitif pour le projet exposé dans la présente délibération ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

12. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA RESTAURATION ET A LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU D'ETAT CIVIL

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à la majorité de :
(15 voix pour)**

- **ADHERER** au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens.
- **APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.
- **AUTORISER** Madame le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13. CONVENTION DE PRESTATIONS DE MEDECINE DE PREVENTION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **AUTORISER** Madame le maire à signer la convention avec ACTION SANTE TRAVAIL telle qu'annexée à la présente délibération.
- **AUTORISER** Madame le maire à signer tout document relatif à cette délibération.

**Catherine Willems
Secrétaire de Séance**

**Jocelyne DURUT
Maire**



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24/09/2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2024	Adopté à l'unanimité
1. CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DE LA REPRESENTATION DU FESTIVAL « LES TRAVERSEES 2024 »	Adopté à l'unanimité
2. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE-LYS – REMPLACEMENT DE MENUISERIES – SALLES COMMUNALES.	Adopté à l'unanimité
3. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE-LYS – POINTS LUMINEUX- RUE DU MOULIN.	Adopté à l'unanimité
4. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE-LYS – FOURNITURE ET POSE DE MATERIELS.	Adopté à l'unanimité
5. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE-LYS –BUSAGE DE FOSSÉS.	Adopté à l'unanimité
6. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE-LYS – CURAGE DE FOSSÉS.	Adopté à l'unanimité
7. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE-LYS – VOIRIE.	Adopté à l'unanimité
8. REVISION ALLEGEE DU P.L.U.	Adopté à l'unanimité
9. RESULTATS DE LA CONSULTATION Z.A.E.R.	Non soumis au vote

10. ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES A1532, A1576, A1577, A1578 et A1579.	Adopté à l'unanimité
11. ACCORD DEFINITIF POUR LA REALISATION DE TRAVAUX INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC	Adopté à l'unanimité
12. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA RESTAURATION ET A LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU D'ETAT CIVIL	Adopté à l'unanimité
13. CONVENTION DE PRESTATIONS DE MEDECINE DE PREVENTION	Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID : 059-215902933-20240624-PV_240624-AU